

Intempéries à Médéa

4 MORTS ET D'IMPORTANTS DÉGÂTS MATÉRIELS

Page 2

LE JEUNE
INDÉPENDANT

N° 6984 - MERCREDI 5 MAI 2021

www.jeune-independant.net direction@jeune-independant.net

23 Ramadhan 1442
Iftar 19:40
Imsak 3:58

RETARD ET INDISPONIBILITÉ DES VACCINS

UNE VACCINATION DANS UN ÉTAT LÉTHARGIQUE

La campagne de vaccination contre la pandémie de la Covid-19 en Algérie tourne au ralenti et connaît un grand retard à cause de l'indisponibilité des doses de vaccins. Alors qu'au Maroc près de 9,24 millions de personnes (26,5% de la population) se sont vues administrer au moins une dose de vaccin selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'Algérie n'a même pas franchi le cap de 100 000 vaccinés à la fin d'avril 2021. Alors qu'on annonce l'arrivée imminente de millions de doses, sur le terrain la situation est quasiment léthargique. *Page 3*

ÉDUCATION

Le SNTE maintient la pression

Page 2

REVUE EL-DJEICH :

«Des parties veulent échouer les législatives et enflammer la rue»

Page 5

LA MENACE EST AVÉRÉE

Le variant indien introduit par un ressortissant établi en Algérie

Page 4

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION FONDÉ LE 28 MARS 1990 – ISSN 1111-0115. PRIX : ALGÉRIE 20 DA, FRANCE 1 EURO

INTEMPÉRIES À MÉDÉA

4 morts et d'importants dégâts matériels

D'importantes quantités de pluies se sont abattues durant la soirée de lundi sur la wilaya de Médéa, causant la mort de quatre personnes ainsi que d'importants dégâts matériels, le débordement de certains oueds et la coupure de plusieurs axes routiers, notamment dans la partie est de la wilaya, à Béni-Slimane, 70 km à l'est du chef-lieu, où il a été déploré la perte de trois personnes âgées respectivement de 55, 42 et 35 ans ainsi qu'une fillette de 13 ans.

En outre, les crues de l'oued Boukerra traversant la ville de Béni Slimane ont endommagé plus de 130 véhicules légers, des camions de petit tonnage, deux ambulances. Elles ont également causé l'effondrement de plusieurs murs d'enceinte, dont ceux de l'école des sourds-muets et de l'hôpital de Béni Slimane, ainsi que la destruction d'importantes quantités de produits et de marchandises stockés dans les locaux commerciaux du centre-ville, et enfin la perte de 13 têtes ovines dans un hangar situé dans la commune voisine de Guelb Kébir.

Le mur extérieur de la mosquée Nour El-Houda de Béni Slimane a été emporté par les flots, qui ont abîmé les équipements intérieurs et les tapis, obligeant les fidèles qui accomplissaient les prières des tarawih à se réfugier dans les niveaux supérieurs de la mosquée.

Une situation qui n'a pas manqué de provoquer la colère des citoyens de la ville qui ont déclaré que «le risque de crue de l'oued n'est pas récent et il est connu par les autorités qui ont entrepris des aménagements insuffisants des rives de l'oued Boukeraa pour la protection de la ville».

«Maintenant que de gros dégâts sont enregistrés et ont occasionné des dommages à nos véhicules et aux commerces, il doit être prévu la possibilité de prendre en charge les frais d'indemnisation de leurs propriétaires», a dit un citoyen encore sous le choc. En effet, sa voiture, qui a été entraînée sur plusieurs mètres par les eaux,



a été sérieusement endommagée.

Hors de lui, un citoyen volontaire a, pour sa part, pointé un doigt accusateur en direction des édiles locaux qui, selon lui, ont approuvé des travaux d'aménagement à moitié réalisés, lesquelles n'ont pas touché toute la longueur de l'oued qui reçoit les écoulements de plusieurs oueds».

Un commerçant du centre-ville, qui a constaté avec stupéfaction que tout son stock avait été envahi par la boue, s'est emporté en apprenant que les indemnisations des sinistrés n'étaient pas envisagées parce que censées être couvertes par des polices d'assurance, chose qui va prendre du temps et priver les victimes de leurs moyens de subsistance.

Par ailleurs, le débordement de l'oued Mellah a causé la coupure, quelques heures durant, de la RN 18, et ce à hauteur du pont situé dans la commune de Sidi Naâmane, 45 km à l'est du chef-lieu de wilaya, ainsi que la coupure de la RN 8 au niveau de la comme d'El-Azizia, 100 km à l'est du chef-lieu de wilaya et de certains réseaux routiers secondaires situés dans la zone proche de Béni Slimane.

Les opérations de recherche de victimes des eaux pluviales et des crues d'oued se poursuivent toujours dans la zone, où des équipes opérationnelles de la Protection civile, soutenues par des groupes de plongeurs et de groupes cynotechniques, procèdent au dégagement des rues et au pompage des eaux dans les habitations.

De Médéa, Nabil B.

VISITE D'UNE DÉLÉGATION MINISTÉRIELLE

Une délégation ministérielle, conduite par le ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire, Kamel Beldjoud, composée du ministre des Travaux publics et des Transports ainsi que de la directrice centrale de la solidarité nationale et du SG du ministère des Ressources en eau s'est rendue sur les lieux pour s'enquérir de la situation et constater de visu l'ampleur des dégâts causés par les inondations.

La délégation a présenté, au nom du président de la République, du Premier ministre et du gouvernement, ses condoléances les plus sincères aux familles des victimes. Quant aux dégâts matériels causés par les pluies, il a été enregistré plus de 130 véhicules endommagés alors que des moyens importants ont été mobilisés ce matin, en attendant de renforcer les moyens de la commune de Béni Slimane et ceux des communes avoisinantes pour effacer les stigmates des crues

Le ministre a indiqué que 95 mm de pluie sont tombées en l'espace de 1h30 sur la ville de Béni Slimane, causant des dégâts matériels, à savoir 130 véhicules et 2 ambulances. Des moyens importants ont été mobilisés à cet effet. Nabil B.

ÉDUCATION

Le SNTE maintient la pression

L'ENGAGEMENT du ministre de l'Education nationale concernant la satisfaction des revendications des syndicats du secteur semblent ne pas les convaincre à mettre fin à leur mouvement de protestation déclenché en avril.

A l'instar de tous les syndicats de l'éducation qui ont renoué avec la protestation, le Syndicat national des travailleurs de l'éducation (SNTE) ne compte pas faire marche arrière et prévoit d'autres mouvements de grève, et ce jusqu'à satisfaction de sa plate-forme de revendications socioprofessionnelles. Dans un communiqué rendu public hier, le syndicat a lancé un appel à ses adhérents pour se réunir au niveau des wilayas du 6 au 8 mai, et ce afin de décider des mouvements de protestation dans les jours qui viennent. Le SNTE a réitéré ses revendications socioprofessionnelles et pédagogiques, qui sont déjà sur le bureau du ministre de l'Education. La principale revendication de ce syndicat et du collectif syndical est «l'amélioration du pouvoir d'achat» des travailleurs de l'éducation nationale. Le SNTE exige notamment, dans sa plate-forme de revendications, l'assimilation concernant la classification du rang de l'emploi au reste des catégories d'enseignants du secteur, à savoir les cycles moyen et secondaire, le réexamen des heures de travail des enseignants du primaire par rapport au temps de travail dans les cycles moyen et secondaire, l'application immédiate du décret présidentiel 266/14 avec effet rétroactif depuis 2014 ainsi que la réinstauration du système de spécialisation dans l'enseignement primaire. Il convient de noter que les revendications du SNTE sont les mêmes que celles des autres syndicats. Ces derniers réclament une revalorisation des salaires avec une révision à la hausse du point indiciaire et réitèrent leur droit à la retraite anticipée et à la retraite sans condition d'âge après 32 ans de service, en sus de l'application immédiate du décret 14/266 avec effet rétroactif. Ils exigent également de libérer le statut particulier propre au secteur. Sur le plan pédagogique, les trois syndicats réclament la révision des programmes et méthodes d'enseignement, l'amélioration des conditions de travail et de scolarisation, la réduction des volumes horaires ainsi que la dispense des enseignants du primaire des activités extrapédagogiques. Les syndicats appellent aussi à extraire les écoles du cycle primaire de la gestion des collectivités locales, tout en appelant à consolider les budgets des établissements de l'enseignement moyen et secondaire.

Lynda Louifi

BÉJAÏA

650 couffins alimentaires distribués aux familles démunies

LES ACTIONS de solidarité se poursuivent à Béjaïa à la faveur du mois de ramadhan mais aussi à l'approche de l'Aïd-el-Fitr. Hier, c'était au tour de la Sarl Ifri (Ibrahim et Fils) de distribuer pas moins de 650 colis alimentaires aux familles se trouvant dans le besoin. Une aide bien précieuse pour ces dernières en ces temps de crise. Ces couffins sont composés de plusieurs produits alimentaires de base dont la semoule, la farine, l'huile, les conserves, les produits laitiers, les pâtes, les légumes secs…). L'opération de distribution aux familles démunies des nombreux villages de la commune a débuté hier. L'entreprise Ifri participe également, aux côtés du Croissant-Rouge algérien local, au financement du restaurant du cœur ouvert dans la localité. Plus de 150 repas sont également servis aux usagers de la RN 26 et aux démunis ainsi qu'aux SDF de la localité, et ce depuis le début du mois de ramadhan. Une opération de circoncision a également été réalisée en faveur des enfants des travailleurs du groupe. Plus de 20 enfants ont ainsi été pris en charge par les œuvres sociales de l'entreprise. Ces enfants ont bénéficié des tenues de circoncision, comme ils ont eu droit à des cadeaux et des jouets pour l'occasion. Pour sa part, l'association Soummam au soin de l'orphelin a ouvert un restaurant Rahma à Dawadji, au centre-ville de Béjaïa. L'équipe de bénévoles qui y travaillent sert plus de 120 repas chauds par jour depuis le début du jeûne. L'association a organisé le week-end dernier un repas collectif en faveur de 300 enfants, entre orphelins et ceux issus des familles démunies de la région au niveau de la commune de Feraoun. Pour rappel, l'association a distribué durant les quinze jours premiers du mois de jeûne plus de 250 couffins alimentaires en faveur des familles nécessiteuses. «Une opération de circoncision et de distribution d'articles vestimentaires aux orphelins et aux enfants issus de familles pauvres est programmée pour cette semaine», selon un membre de l'association.

N. Bensalem

RETARD ET INDISPONIBILITÉ DES VACCINS

UNE VACCINATION DANS UN ÉTAT LÉTHARGIQUE

La campagne de vaccination contre la pandémie de la Covid-19 en Algérie tourne au ralenti et connaît un grand retard à cause de l'indisponibilité des doses de vaccins. Alors qu'au Maroc près de 9,24 millions de personnes (26,5% de la population) se sont vues administrer au moins une dose de vaccin selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'Algérie n'a même pas franchi le cap de 100 000 vaccinés à la fin d'avril 2021. Alors qu'on annonce l'arrivée imminente de millions de doses, sur le terrain la situation est quasiment léthargique.



Depuis son entame au mois de janvier dernier, seulement 75 000 personnes ont été vaccinées, d'après l'OMS, un chiffre insignifiant par rapport à la population globale du pays et au nombre de personnes inscrites sur la plateforme numérique du ministère de la Santé. Cette situation est d'autant plus «préoccupante» que plusieurs variants du coronavirus circulent en Algérie. Les experts de la santé évoquant même l'imminence d'une troisième vague.

Alors que des franges vulnérables de la société, à savoir les personnes âgées de plus de70 ans et celles souffrant de maladies chroniques inscrites sur la plateforme du ministère de la santé attendent l'hypothétique dose, des chefs de partis, des députés et diverses autres personnalités exhibent fièrement sur les réseaux sociaux des photos de leur vaccination contre la Covid-19. Certains ont déjà été vaccinés deux fois.

Des ex-députés et journalistes du secteur public, jeunes et ne souffrant d'aucune maladie, se vantent aussi sur Facebook et tweeter d'avoir pris leurs doses suscitant des commentaires de colère des internautes, au moment le personnel médical, aux premiers rangs dans la lutte contre la pandémie, travaillent avec l'espoir d'être vaccinés. Plusieurs médecins ont trouvé la mort dont le dernier en date, Houria Kaced, médecin et coordinatrice à l'EPSP de Boghni dans la wilaya de Tizi-Ouzou décédée lundi 3 avril.

Par ailleurs, les données sur le nombre de personnes vaccinées, le nombre d'inscrits sur la plateforme numérique ou encore sur le type de vaccins administrés ne sont pas régulièrement diffusées, les dernières étant datées de plus d'un mois.

Le ministre de la Santé, Abderrahmane Benbouzid, avait alors fait état de «40.000 personnes inscrites sur la plateforme numérique pour bénéficier du vaccin contre le coronavirus», précisant que seulement 57% des inscrits ont été vaccinés, soit 22.800 citoyens, sur le territoire national après trois mois de campagne vaccinale.

Les doses de vaccin distribuées aux différentes wilayas sont dérisoires en dépit d'une forte demande.

Pire encore, des wilayas durement touchées par la pandémie, classées en tête des zones de forte contamination, et enregistrant un taux de létalité très élevé, telles qu'Alger, Oran ou Blida souffrent d'un manque flagrant de doses de vaccin.

UNE CAMPAGNE POUR «LESÉLITES ET LES CONNAISSANCES»

Interrogé sur cette situation, le président du Conseil de l'ordre des médecins et membre du Comité scientifique chargé du suivi et de l'évolution de l'épidémie de la Covid-19, Dr Bekkat Berkani, a déploré la façon opaque dans la gestion de la vaccination, affirmant qu'on ne peut parler de campagne de vaccination sauf si celle-ci est massive, «malheureusement en Algérie, il s'agit plutôt d'une campagne pour les élites et les connaissances». La vaccination dans un contexte d'épidémie doit être massive, car vacciner de manière spot ne permet pas de faire barrage de façon efficace à l'épidémie. «Il faut vacciner un maximum de populations en même temps», a-t-il insisté, proposant la mise en place des vaccinodromes afin d'optimiser le temps et avoir un maximum d'efficacité. La vaccination apparaissait dès le début comme le moyen unique et définitif à endiguer l'épidémie et retourner à une vie normale. Ce pari est d'ailleurs entrain de se confirmer avec les modèles britannique et américain. L'objectif de vacciner 20 millions d'Algériens ne sera pas atteint d'aussitôt, les 40 millions de doses n'étant pas prévues à la réception avant plusieurs mois.

S'agissant de la coopération algéro-russe pour la production du vaccin Sputnik V, qui devrait prendre effet à partir de septembre prochain, Dr Bekkat Berkani a jugé que «ces mois d'attente sont précieux en temps d'épidémie, à cause de la situation sanitaire préoccupante due notamment aux nouveaux variants beaucoup plus contagieux et mortels que les précédents». A rappeler que de nombreux cas du variant indien ont été détectés dans la wilaya Tipaza. Pour le spécialiste, cette situation délicate incombe à la décision des autorités sanitaires de prendre son temps quant au choix des vaccins au moment où d'autres pays se précipitaient pour faire leurs commandes aux laboratoires pharmaceutiques.

«Le ministre de la Santé a préféré agir avec prudence et a perdu un temps précieux en hésitant sur le choix du vaccin. On est entrain de payer notre prudentiel», a poursuivi Dr Bekkat, rappelant que les autres pays ont formalisé leurs achats l'été.

«L'Algérie a dû attendre les instructions du chef de l'Etat le 20 décembre dernier, sans lesquelles le ministère de la Santé ne serait pas décidé à passer commande», a-t-il révélé, signalant qu'actuellement on figure parmi les derniers dans les plannings de livraison des firmes à laquelle on a fait appel. Ainsi, il est clairement expliqué que les vaccins finiront bel est bien par arriver, mais après quoi ?

LA VACCINATION N'EST PAS UN URGENCE

Il est nécessaire de rappeler que pour essayer de rattraper ce retard, le Premier ministre a fait appel à ses homologues chinois et russe, avec comme arguments les profondes relations politiques et économiques bilatérales. Cette action a abouti à l'obtention de 200 000 doses comme don des Chinois, 200 000 dans le cadre d'un contrat avec l'Institut russe Gamaleya, comme premier quota des deux millions de doses commandées. Du côté des citoyens inscrits sur la plateforme du ministère de la Santé, nombreux ne savent plus à quel saint se vouer, tant leur état de santé ne leur permettrait pas de supporter une contamination à la Covid-19. Aucune information n'est donnée lors de l'inscription, ni sur la marque du vaccin, ni sur la date de vaccination ni sur les précautions à prendre, a affirmé au Jeune Indépendant Réda, 70 ans et atteint d'une grave maladie chronique. «Il s'agit purement et simplement d'une démarche bureaucratique visant à gagner du temps et à faire patienter la population étant donné que les doses ne sont pas disponibles. C'est de la poudre aux yeux», a-t-il réagi.

Et d'ajouter : «Tout le monde sait que les chiffres officiels des contaminations à la Covid-19 ne reflètent pas la réalité du terrain. C'est une manière de dire aux citoyens que la situation n'est pas si alarmante et que le vaccin n'est pas aussi urgent en Algérie que dans d'autres pays». De son côté Ali habitant de Blida, premier foyer de la pandémie en Algérie et l'une des wilayas les plus touchées, qui a inscrit sa mère âgée de 82 ans sur la plateforme la mi-avril, attend avec impatience qu'il soit contacté, même s'il ignore la façon, «car rien n'est indiqué sur la plateforme». «Je suis très inquiet pour ma mère, surtout qu'on est plusieurs à habiter un petit appartement, je crains qu'on lui transmette le virus. Elle ne va pas résister, j'en suis certain», a raconté cet enseignant de 48 ans, qui s'interroge sur le sort de plus de 500 000 doses reçues par l'Algérie depuis le mois de février.

Mohamed Mecelti



LA MENACE EST AVÉRÉE

Le variant indien introduit par un ressortissant établi en Algérie



Le ministre de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière, Abderrahmane Benbouzid a affirmé, hier à Alger, que les six cas de la souche indienne du coronavirus (B.1.617) détectés dans la wilaya de Tipasa avaient été contaminés par un ressortissant indien établi en Algérie.

L'Algérie, qui a opté pour une mesure radicale, à savoir la fermeture des frontières du pays depuis le 17 mars 2020, n'a pas été épargnée par l'arrivée des nouveaux variants du coronavirus. Après le britannique et le nigérian, le variant indien circule désormais en Algérie. La non-application stricte du protocole sanitaire au niveau des frontières serait à l'origine de «l'importation» de ce variant.

L'Institut Pasteur d'Algérie (IPA) a annoncé lundi l'enregistrement de six cas du variant indien de la Covid-19 dans la wilaya de Tipasa. Le directeur général de l'IPA, Fawzi Derrar, a révélé que les six cas de contamination par le variant indien enregistrés dans cette wilaya sont des ressortissants indiens travaillant dans le secteur du bâtiment. Dans sa déclaration à la Radio nationale, il a néanmoins assuré que l'OMS a classé le variant apparu en Algérie parmi ceux qui sont sous contrôle, précisant que sa contagiosité n'est pas aussi préoccupante que les variant britannique, sud-africain ou brésilien.

Néanmoins, ces nouveaux variants du coronavirus ne devraient pas arriver en Algérie, qui a opté pour une fermeture «stricte» de ses frontières. La non-application du protocole sanitaire au niveau des frontières serait à l'origine de «l'importation» de ce variant. C'est ce qu'a indiqué le Dr Lyès Merabet, président du Syndicat national des praticiens de la santé publique (SNPSP).

«S'il y avait une application stricte du protocole sanitaire au niveau des frontières, on ne parlerait pas aujourd'hui du variant indien», a-t-il affirmé dans sa déclaration au Jeune Indépendant. «On est désolé de le dire, on s'attendait à plus de rigueur dans les contrôles au niveau de nos frontières», a poursuivi le président su SNPSP, lequel signale la circulation des personnes, algériennes ou ressortissants étrangers, malgré la fermeture des frontières.

Selon le Dr Merabet, le minimum serait d'exiger de la personne qui entre en Algérie un test PCR ou encore le réaliser sur place, en plus d'un interrogatoire et d'une obligation de mettre en isolement, pour une période d'une semaine à dix jours, les personnes concernées pour savoir s'ils ne sont pas porteurs du virus. «On prend les choses avec beaucoup de légèreté», a estimé le professionnel de la santé, qui affirme que les mesures à prendre pour faire face à ce nouveau variant restent les mêmes. Outres les gestes barrière, il faut sensibiliser davantage la population et réaliser en urgence les enquêtes épidémiologiques pour déterminer les foyers de contamination en vue de les circonscrire.

«Ces cas identifiés sont localisés à Koléa. Il faut engager rapidement une enquête épidémiologique.

Ce sont les résultats qui peuvent orienter la décision quant aux mesures à prendre, notamment le confinement», a expliqué l'intervenant pour qui le confinement partiel de toute la wilaya n'est pas nécessaire pour l'instant.

Il a cependant tenu à signaler que le risque de propagation de ce variant est là, d'autant qu'outre les six cas identifiés, d'autres cas sont probablement en circulation.

Et pour justement éviter la propagation de ce virus, les autorités sanitaires de la wilaya de Tipasa ont pris des mesures préventives strictes pour circonscrire le variant indien.

Selon les précisions du directeur de la santé de la wilaya, des équipes médicales ont été mobilisées pour effectuer les enquêtes épidémiologiques. Les personnes ayant été en contact direct avec les porteurs de ce variant ont également été soumises au confinement, a-t-il précisé.

Lilia Aït Akli

282 nouveaux cas, 159 guérisons et 9 décès ces dernières 24 heures

282 NOUVEAUX cas confirmés de Coronavirus (Covid-19), 159 guérisons et 9 décès ont été enregistrés ces dernières 24 heures en Algérie, indique mardi un communiqué du ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière. Le total des cas confirmés de Coronavirus s'élève ainsi à 122.999 dont les 282 nouveaux cas, celui des décès à 3.289 cas, alors que le nombre de patients guéris a atteint 85.693 cas, précise le communiqué. Par ailleurs, 26 patients sont actuellement en soins intensifs, ajoute la même source. En outre, 22 wilayas n'ont recensé aucun cas durant les dernières 24 heures, 17 autres ont enregistré de 1 à 9 cas, alors que 9 wilayas ont recensé plus de 10 cas. Le ministère rappelle, par la même occasion, que la situation épidémiologique actuelle exige de tout citoyen vigilance et respect des règles d'hygiène et de distanciation physique, tout en insistant sur le respect du confinement et du port du masque.

S. N.

INTOXICATION ALIMENTAIRE À MILA

Le bilan s'alourdit à plus de 150 cas

LE NOMBRE des cas d'intoxication alimentaire suite à la consommation de pâtisseries et de gâteaux achetés d'une pâtisserie-confiserie dans la ville de Mila, s'est alourdi à plus de 150 cas, a-t-on appris dans la nuit de lundi à mardi de la directrice de la santé et de la population de la wilaya, Mme Samira Dekari.

Dans une déclaration à l'Etablissement public hospitalier «Frères Meghlaoui» dans la ville de Mila où elle supervisait en compagnie des responsables de l'Etablissement, la prise en charge des personnes intoxiquées, la même responsable a précisé que les victimes, originaires des communes de Mila, Grarem Gouga et Sidi Mérouane, ont acheté des pâtisseries et des gâteaux auprès d'une pâtisserie-confiserie sise au centre-ville de Mila, leur causant une intoxication collective.

Soulignant que le nombre de ces cas d'intoxication a pris «une courbe ascendante» et affecté les deux sexes de différentes âges, Mme Dekari a indiqué que la majorité des cas avaient été pris en charge et ont pu regagner leurs domiciles, tandis que deux autres cas sont toujours hospitalisés, en raison de leur état de santé préoccupant et 20 autres mis sous observation médicale au niveau du même hôpital et de celui de Tobal dans la ville de Mila à l'effet de s'assurer de l'amélioration de leur état avant de les laisser partir chez eux.

L'accueil des cas suspects d'intoxication alimentaire se poursuit, selon Mme Dekari, affirmant la mobilisation de toutes les conditions matérielles et humaines pour la prise en charge des malades.

Dès l'enregistrement du premier cas d'intoxication, une brigade mixte regroupant les services de la santé et du commerce a été dépêchée à la pâtisserie-confiserie pour prendre des échantillons à l'effet de les analyser en laboratoires. En attendant les résultats de ces analyses prévus mardi, il a été décidé de la fermeture du local comme mesure préliminaire.

Le wali de Mila, Abdelouahab Moulay avait effectué dans la nuit de lundi à mardi, une visite d'inspection aux personnes intoxiquées hospitalisées à l'hôpital les frères Meghlaoui, où il a instruit les responsables d'assurer une bonne prise en charge des malades, affirmant que toutes les mesures juridiques ont été prises à l'encontre du responsable de cet incident.

Les urgences de l'hôpital Meghlaoui avaient reçu lundi plus de 20 cas d'intoxication qui avaient consommé de la pâtisserie, a-t-on appris auprès du directeur de cet établissement, Zakaria Assala.

H. B.

REVUE *EL-DJEICH* :

«Des parties veulent échouer les législatives et enflammer la rue»

Dans son dernier numéro, la revue El Djeich porte des accusations graves contre certaines parties, soupçonnées d'être derrière l'emballement du front social, que connait le pays depuis plus d'un mois. L'éditorial de la revue de l'ANP décrypte le bouillonnement sans précédent, caractérisé par une série de grèves qui touchent des secteurs sensibles de service public, des débrayages sauvages, par des sit-in de protestation, des manifestations spontanées, des appels et des pétitions.

«Des parties cherchent le pourrissement et appellent aux grèves pout faire échouer les prochaines législatives», écrit l'organe de l'institution militaire qui ajoute qui ces mêmes parties «poussent à enflammer la rue, provoquer et généraliser le chaos». Objectif recherché, comme l'a indiqué récemment le chef de l'Etat dans son message à l'occasion de la journée mondiale du Travail, est de déstabiliser le processus électoral, le faire échouer d'une manière ou autre, en créant une atmosphère non propice au vote des citoyens.

Dans la foulée, la revue accuse «les parties criminelles de poursuivre leur actions de sabotage sous couvert de protestations sociales», et prévient cependant que «l'Algérie a une armée qui fera face aux professionnels de la désinformation pour induire en erreur l'opinion'.

«Ceux qui appellent aujourd'hui aux grèves et ceux qui projettent de perpétrer les attentats sont les faces d'une même médaille» souligne encore l'organe de l'Armée, dans une allusion très claire aux récentes révélations d'un ancien militant du mouvement séparatiste MAK.

Dans cet article intitulé «Des grèves fomentées et suspectes: la sécurité nationale , une ligne rouge,



l'éditorialiste souligne qu'à l'approche de ce rendez vous important (le vote du 12 juin prochain), la scène nationale observe un nombre d'évènements suspects qui versent dans leur ensemble dans la tentative d'entraver ce processus démocratique national».

L'auteur de cet article relève, à ce titre, «plusieurs indicateurs» qui «prouvent que ce qui est en train de se produire s'inscrit dans le cadre des tentatives vaines et désespérées de déstabiliser la sécurité nationale, en embrasant la rue, en suscitant la colère du peuple, en poussant à davantage de congestion pour que la situation finisse par exploser, dans l'espoir d'entraver les prochaines échéances électorales».

Selon lui, les élections législatives prévues le 12 juin «dérangent les opposants au changement et les partisans de la contre-révolution qui ont l'habitude de façonner un Parlement sur mesure, utilisant l'argent sale en vue de bénéficier de l'immunité parlementaire et de la protection de leurs intérêts au lieu de servir le peuple qui les a élu».

Il a fait, dans ce contexte, deux constats: «le premier est que les opposants au changement ont puisé toutes leurs capacités et espoirs de revenir sur la scène politique», alors que dans le second, il relève «l'exploitation des problèmes professionnels des travailleurs pour cracher leur venin», dénonçant des «méthodes basses».

Pour l'auteur de cet article, «les grèves qui ont poussé comme des champignons, dernièrement, en sont la meilleure preuve». «L'appel d'organiser des manifestations et de mener des grèves dans plusieurs secteurs à la fois, à l'approche des élections, laisse poser plusieurs questions sur le timing de ces grèves et la revendication des droits professionnels légitimes !», s'est-il interrogé, rappelant que le président de la République a déjà «affirmé la nécessité de remédier aux lacunes enregistrées dans l'ensemble des secteurs, et la nécessité de les traiter progressivement».

Néanmoins, a-t-il poursuivi, «l'entêtement de certains à tenir des grèves à un moment suspect est la meilleure preuve que ceci ne peut s'inscrire que dans une tentative à semer le trouble pour réaliser des objectifs et des intérêts qui ne vont pas dans le sens de l'amélioration de la situation professionnelle et des droits des travailleurs».

«Tout ceci se déroule à un moment où notre pays est confronté à des menaces criminelles, orchestrées par des mouvements terroristes et racistes ayant déclaré leur haine envers l'Algérie», a-t-il ajouté.

Rappelant que «la grève est un droit légitime garanti par la Constitution» et même «renforcé par l'avènement de l'Algérie nouvelle qui permet les rassemblements et la manifestation, conformément à l'article 52», la revue met en garde, néanmoins, contre «toute exploitation irrationnelle et autoritaire de ce droit» et qui peut conduire à «de grands dérapages qu'il est impossible d'ignorer».

El Djeich a soutenu, à ce propos, que «lorsque la pratique de ce droit s'oppose aux intérêts suprêmes de l'Etat ou entrave les intérêts des citoyens se pose la problématique de la légitimité de la pratique de ce droit par la force de la loi».

Il a plaidé, dans ce contexte, pour que «le citoyen ne soit pas pris en otage par ces manipulateurs qui tentent de négocier en profitant de ses revendications», soulignant que «les hautes autorités de l'Etat représentées par Monsieur le président de la République ont été précurseurs dans le traitement de manière réelle et objective des problèmes et des préoccupations des citoyens». Enfin, El Djeich appelle «les patriotes sincères à ne pas laisser l'Algérie des Chouhada aux mains des traitres».

Mohamed Kouini

SUR DÉCISIONS JUDICIAIRES

Des dizaines d'assiettes foncières récupérées à Constantine

DES SOURCES judiciaires ont affirmé que plusieurs hectares de foncier ont été récupérés par la justice. Des dizaines d'assiettes foncières devant abriter des projets de logements promotionnels et des projets industriels ont pu être récupérées sur décision du tribunal administratif de Constantine. Bien qu'éparpillés un peu partout sur le territoire de la wilaya, plusieurs assiettes devaient accueillir des promotions immobilières notamment au niveau des régions de Zouaghi Slimène et Ain El Bey au chef-lieu de wilaya et à la ville nouvelle Ali Mendjli.

Quelques parcelles concernent cependant le foncier industriel, elles avaient été attribuées à des opérateurs pour la réalisation de projets industriels au niveau des six nouvelles zones d'activité créées il y a quelques années.

Les mêmes sources précisent que le référé administratif près de la juridiction administrative s'était autosaisi du dossier pour récupérer ces centaines d'hectares attribués durant les deux dernières décennies à des promoteurs immobiliers et autres industriels pour la réalisation de projets dont la majorité n'a jamais vu le jour. La plupart des lots saisis se trouveraient à la ville nouvelle Ali Mendjli, au niveau des cités Massinissa et Erratba relevant de la commune d'El-Khroub, à Ain Abid à une trentaine de kilomètres au Sud de la capitale de l'Est. Au chef-lieu de wilaya, deux régions très prisées en raison de leur sites culminants sur la ville des ponts et les vues panoramiques qu'elles offrent, Zouaghi Slimène et Ain El-Bey en l'occurrence, ont été particulièrement visées.

Ces attributions devaient passer par un comité technique comprenant notamment des directeurs de l'exécutif de wilaya. Ce conclave devant siéger régulièrement sous la coupe du secrétaire général de la wilaya avant toute attribution.

Plusieurs assiettes avaient été attribuées durant les quinze dernières années par l'agence foncière au profit de hauts cadres de l'Etat, des ex-ministres et députés mais aussi à des hommes d'affaires. Des indiscrétions laissent cependant entendre que ce dossier pourrait avoir un lien avec les récentes auditions auxquelles ont été soumis l'ancien ministre de la Santé Abdelmalek Boudiaf et l'ex premier ministre Noureddine Bedoui tous deux avaient été à la tête de l'exécutif de la capitale de l'Est respectivement de 2005 à 2010 et de 2010 à 2013.

De Constantine, Amine B.

EL TARF

Démantèlement d'un réseau international de trafic de drogue

UN RÉSEAU criminel international organisé composé de 12 individus spécialisés dans le trafic de drogue parmi lesquels un de nationalité marocaine a été démantelé et 30 kilos de cannabis saisis par les services de la Police judiciaire de la wilaya d'El Tarf, a-t-on appris mardi auprès de la sûreté de wilaya. Dans le cadre de la lutte contre la criminalité sous toutes ses formes et agissant sur informations faisant état qu'un individu s'adonnait au trafic de drogues à partir de la wilaya d'Oran, les services de la sûreté de wilaya d'El Tarf ont diligenté une enquête ayant abouti au démantèlement d'un réseau criminel international organisé et l'arrestation de 12 individus dont deux (2) femmes et un individu de nationalité marocaine, a indiqué le chargé de communication à la sûreté de wilaya, le commissaire principal Mohamed Karim Labidi.

L'enquête a révélé que l'individu, de nationalité étrangère, est un baron de la drogue et le fournisseur des différentes wilayas du pays, a précisé le commissaire Labidi qui a également précisé que les activités criminelles de ce réseau international s'étendaient des limites des wilayas dans l'Est jusqu'à celles dans l'Ouest du pays. L'enquête, supervisée par le procureur de la République près le tribunal correctionnel d'El Tarf, a touché plusieurs wilayas du pays dont Oran, Tlemcen, Sétif et Oum Bouaghui et a abouti à la saisie de 30 kilogrammes de cannabis, quatre (4) véhicules exploités pour le transport de la drogue et les déplacements de ce réseau, a détaillé la même source. Après le parachèvement des procédures légales en vigueur, les douze (12) mis en cause, âgés entre 20 et 40 ans, ont été présentés devant le pôle pénal spécialisé de Constantine qui a ordonné leur placement sous mandat de dépôt, a relevé le commissaire Labidi.

T. R.

HORAIRES DES PRIÈRES

	Fadjr	Dohr	Açr	Maghrib	Icha
ANNABA	03:51	12:26	16:14	19:26	20:55
CONSTANTINE	03:58	12:31	16:18	19:29	20:57
ALGER	04:11	12:45	16:32	19:44	21:13
OUARGLA	04:18	12:36	16:16	19:27	20:48
CHLEF	04:20	12:52	16:38	19:50	21:18
MOSTAGANEM	04:26	12:57	16:43	19:55	21:22
ORAN	04:29	13:00	16:46	19:57	21:24

LE JEUNE
INDÉPENDANT

N° 6984 – MERCREDI 5 MAI 2021

www.jeune-independant.net direction@jeune-independant.net

Météo

	Maximales	Minimales
Alger	20°	16°
Oran	20°	15°
Constantine	23°	14°
Ouargla	32°	22°

CHAMBRE ALGÉRIENNE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE

Vers la création d'une vingtaine de Conseils d'affaires mixtes

La Chambre algérienne de commerce et d'industrie (CACI) envisage la création de plus de 20 Conseils d'affaires mixtes regroupant des entreprises algériennes et étrangères, dans une démarche visant à promouvoir les exportations nationales hors hydrocarbures et à drainer les investissements, indique la Directrice de la CACI, Wahiba Bahloul.



Dans un entretien à l'APS, Mme Bahloul a précisé que «la Chambre algérienne de commerce et d'industrie a échangé, par voie diplomatique, des projets d'accord avec ses homologues étrangères, en prévision de la mise en place d'une feuille de route permettant d'intensifier les échanges commerciaux avec les pays concernés».

A ce jour, la CACI a opérationnalisé 30 Conseils d'affaires entre l'Algérie et d'autres pays, font les plus récents sont le Mali, le Niger, le Kenya, la Tanzanie, le Sénégal et le Mozambique, a-t-elle fait savoir.

Concernant le choix des pays concernés par la création et l'activation des Conseils d'affaires mixtes, la Directrice de la CACI a mis en avant la grande focalisation sur les pays africains, notamment à la faveur de l'entrée en vigueur de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf).

La ZLECAf offre aux exportateurs algériens l'opportunité d'accéder aux marchés africains et de s'y positionner, mais pour ce faire, ils ont besoin de l'accompagnement de certaines instances telles que les Conseils d'affaires mixtes en sus du rôle de facilitateur assuré par les représentations diplomatiques algériennes à l'étranger, a soutenu la même responsable. «L'orientation africaine de la diplomatie économique algérienne traduit clairement la forte volonté du gouvernement et l'intérêt qu'il accorde à la consolidation des relations commerciales et économiques avec les Etats du continent, qui est le prolongement naturel de l'Algérie», a-t-elle ajouté.La démarche de la CACI s'inscrit en droite ligne des recommandations de la Conférence nationale sur la relance économique préconisant l'activation de la diplomatie économique en vue de la réduction des importations, de la promotion des exportations hors hydrocarbures et del'augmentation du volume des investissements étrangers en Algérie, explique Mme Bahloul. Pour elle, la création des Conseils d'affaires vient renforcer les relations bilatérales entre les Chambres du commerce et de l'industrie de par le monde, lesquelles sont unies par des accords de coopération et des mémorandums d'entente à travers lesquels elles œuvrent pour l'échange des informations économiques et commerciales et des délégations d'affaires.

Evoquant les efforts de la CACI en matière de promotion des exportations, Mme Bahloul a mis en avant le rôle qu'elle joue dans la collecte des informations sur les marchés étrangers et dans l'organisation des manifestations économiques permettant aux opérateurs économiques d'établir des contacts. La CACI a également élaboré un programme de formation dans les métiers d'export au profit des chefs d'entreprises et des petites et moyennes entreprises (PME). De plus, une plateforme numérique de la CACI a été créée pour permettre aux exportateurs algériens de retirer en ligne les certificats d'origine, ce qui permettra l'amélioration du processus prestataire et la simplification des procédures administratives.

A une question sur les démarches visant à atteindre l'objectif de 5 milliards de dollars d'exportations hors hydrocarbures, Mme Bahloul a estimé que la réalisation de cet objectif exigeait un effort collectif incluant la poursuite des réformes dans le secteur bancaire, la mise en place et l'amélioration des bases logistiques et une bonne commercialisation du produit algérien. Pour la promotion de l'export en tant qu'activité en soi, l'Algérie gagnerait à avoir des sociétés d'exportation spécialisées, dotées des moyens nécessaires pour accéder aux marchés extérieurs, a souligné la Directrice de la CACI qui ajoute que ces entreprises auront à définir, elles mêmes, aux producteurs les conditions et caractéristiques des produits et à assumer la responsabilité en termes de positionnement, voire de viabilité sur les marchés extérieurs.

M. B.

ALGÉRIE-ALLEMAGNE

Signature de contrats d'exécution de deux projets relatifs à l'environnement

LE MINISTÈRE de l'Environnement et l'Agence de coopération allemande «GIZ» ont procédé, lundi à Alger, à la signature de de contrats d'exécution de deux projets de coopération dans les domaines de la protection de l'environnement, la biodiversité et l'amélioration de la législation fiscale environnementale. La cérémonie de signature s'est déroulée au siège du ministère de l'Environnement sous la supervision de la ministre de l'Environnement, Dalila Boudjemaa et de l'ambassadrice d'Allemagne, Elisabeth Wolbers. Mme Boudjemaa a mis l'accent, à cette occasion, sur «l'éxtrême importance» de ces deux projets pour l'Algérie qui concrétisent le partenariat et la coopération entre son département et la GIZ dans le domaine de l'Environnement.

Le coût du projet de protection de l'environnement et de la biodiversité le long du littoral algérien s'élève à 6,2 millions d'euros, alors que le projet d'amélioration de la législation fiscale environnementale coute 4 millions d'euros, a-t-elle précisé. Pour ce qui est du projet de protection de l'environnement et de la biodiversité, Mme. Boudjemaa a souligné qu'il sera «un outil pour la révision de la stratégie nationale de gestion intégrée des régions côtières en coordination avec l'ensemble des secteurs concernant les activités durables, l'utilisation rationnelle des ressources naturelles et l'aménagement territoriale étudié». Il sera question, d'après la ministre, de mettre en place un plan de travail de concert avec tous les secteurs dans le cadre du système d'information géographique (SIG) qui reliera les 14 wilayas côtières du pays, ajoutant que «le SIG permettra l'obtention d'informations en temps réel à même de renforcer le système de gestion intégré des régions côtières».

Ce projet vise également à développer et valoriser les ressources biologiques terrestres et maritimes, a indiqué la ministre, soulignant que cet axe «intervient conformément aux orientations du président de la République qui a appelé à prêter assistance aux zones d'ombre».

Concernant le deuxième projet relatif à l'amélioration de la législation dans le domaine de la fiscalité environnementale, Mme Boudjemaa a indiqué qu'il est prévu l'application du principe du «pollueur-payeur», précisant que des impôts seront imposés aux sociétés polluantes.

A travers ce projet, il est prévu la révision de toutes les bases du système fiscal environnemental pour la mise en place de lois et de décrets cohérents et applicables par des organismes responsables, a-t-elle fait savoir.

Le projet permettra de simplifier le système de calcul de l'assiette fiscale, former les inspecteurs à son utilisation et mettre en place un système pour la numérisation des données fiscales entre la direction générale des impôts et le ministère de l'environnement.

Pour sa part, l'ambassadrice d'Allemagne à Alger a salué le partenariat algéro-allemand dans le domaine environnemental et l'a qualifiant de «fructueux», soulignant que «le gouvernement allemand est prêt à poursuivre la coopération avec la partie algérienne dans divers domaines».

De son côté, la résidente permanente de l'Agence allemande de coopération internationale, Ella Schieber a indiqué que la signature des deux contrats permettra d'appuyer et d'activer ces deux projets, rattraper le retard de réalisation et définir le rôle des deux parties dans ce domaine.

M. B.

APRÈS S'ÊTRE RÉTABLI DE LA COVID-19

Le Président sahraoui Brahim Ghali en convalescence en Espagne

L'AMBASSADEUR de la République arabe sahraouie démocratique (RASD) à Alger, Abdelkader Taleb Omar a fait savoir, mardi, que le Président sahraoui Brahim Ghali était en convalescence en Espagne après s'être remis de la Covid-19.

Affirmant que le Président Ghali n'a été destinataire d'aucune convocation pour une quelconque instruction en cours, M. Taleb Omar a souligné que l'acharnement sur la personne du président sahraoui s'inscrit dans le cadre d'une campagne médiatique menée par le Maroc visant à embrouiller la cause sahraouie.

Le régime du makhzen tente à travers la mobilisation de certaines plumes mercenaires à détourner l'attention sur la cause sahraouie par les rumeurs et les mensonges, a précisé l'ambassadeur sahraoui, qui a démenti ces histoires infondées.

Le Maroc tente, à travers cette guerre médiatique, dissimuler ces violations des droits de l'homme au Sahara occidental, notamment après la rupture de l'accord de cessez-le-feu, a-t-il encore dit.

M. Taleb Omar a cité, dans ce cadre, les rapports émanant de plusieurs ONG de droits de l'homme à l'instar de «Amnesty international» et «Human rights watch» ayant prouvé l'implication du Maroc dans des violations des droits de l'homme, rappelant également la dernière déclaration du Haut-commissariat de l'ONU pour la protection des droits de l'Homme faisant état de «pressions exercées par des parties soutenant le régime marocain afin que les violations restent à l'ombre».

Dans le même sillage, il a souligné que la partie sahraouie n'a rien à cacher, et qu'elle appelle à la création d'un mécanisme de surveillance des droits de l'homme au Sahara occidental, mais le régime marocain refuse encore.

Pour sa part, le représentant du Front Polisario en Espagne, Abdullah Arabi a démenti, dans une déclaration à l'APS, ce qui a été rapporté par les médias à propos de la prétendue convocation par la justice espagnole du Président sahraoui et du Secrétaire général du Front Polisario, Brahim Ghali.

Le Maroc mène une campagne de désinformation, dans le cadre de la guerre psychologique, d'une part, et une campagne de «provocation et de chantage» contre l'Espagne, d'autre part, afin d'influencer sa position sur la question sahraouie et d'amener Madrid à se rebeller contre la légalité internationale, a-t-il souligné.

Des sources de la Présidence sahraouie ont démenti, dans une déclaration à l'APS, la réception par le Président Ghali de toute convocation de la part de la justice espagnole.

APS